



*Décisions prises dans le cadre de la
délégation accordée au maire par le
Conseil Municipal
(Délibération du 5 juillet 2021)*

- Décision n° 1 Décision de retenir DEMECO DESJOUIS pour effectuer le déménagement du contenu de la maison des comtes vers l'ancienne école de musique pour un montant de 4058.16 euros TTC.
- Décision n° 2 Décision de retenir GIFT CAMPAIGN, Paris, pour la fourniture de trophées en plexiglas gravés à l'effigie de la ville pour 1 636 euros TTC.
- Décision n° 3 Décision de retenir M. Philippe HERMAN, géomètre expert à Arcisses pour le levé topographique pour l'étude de faisabilité de l'extension du lotissement Croix de Son pour 942 euros TTC.
- Décision n° 4 Décision de retenir SA2E à Biéville-Beuville pour la maîtrise d'œuvre de l'étude du réseau des eaux pluviales Rue de la Gare pour un montant de 4 752 euros TTC.
- Décision n° 5 Décision de retenir Guillerminet sarl, à Coulaines pour le levé topographique pour l'aménagement du secteur de l'école de musique pour un montant de 3 324 euros TCC.
- Décision n° 6 Décision de retenir URBICONSEIL pour une mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le diagnostic complet de l'église Notre Dame pour 4 750 euros TTC.
- Décision n° 7 Décision de retenir le cabinet d'architecture B MPA Sarl 7 rue des Forges, La Brosse, 27320 DROISY pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la toiture de la sacristie pour 19 200 euros TTC.
- Décision n° 8 Décision de retenir SPIE CityNetwork 180 rue de L'Odon, à Mouen 14790, pour le renouvellement du contrat de maintenance des installations de vidéosurveillance pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 12.02.2024.
- Décision n° 9 Décision de retenir DEMO TP pour la réfection des courts de Tennis pour un montant de 10 191 € TTC.
- Décision n° 10 Décision de retenir Neveu Bureau Concept pour la fourniture et la pose de rayonnage pour les archives au RDC et à l'Etage des locaux

de l'ancien tribunal pour un montant total de 24 636.62 € TTC.
(Annule et remplace la décision 76-2023)

- Décision n° 11 Décision de retenir le devis de O JAD à St Gemme sur Loire pour l'achat de plants pour l'aménagements des massifs pour respectivement 3952.87 et 1177.18 € TTC.
- Décision n° 12 Décision de retenir le devis de la STIPA pour l'achat des pièces de rechanges pour les véhicules des services techniques de la ville pour 898.03 euros TTC.
- Décision n° 13 Décision d'accepter la déclaration de sous-traitance avec AERO GAINES au Mans pour la fourniture de gaines de ventilation dans le cadre du marché de réhabilitation du marché couvert en tiers lieu.
- Décision n° 14 Décision de retenir Inno Réseaux TP pour l'installation d'un système de contrôle d'accès des portes des courts de tennis pour un montant de 7 349.80 euros TTC.
- Décision n° 15 Décision de retenir BEQUET pour l'intervention d'urgence sur le toit de la médiathèque pour un montant de 1 703.64 euros TTC.
- Décision n° 16 Décision de retenir BEQUET pour l'intervention d'urgence sur le toit de l'ancienne école de musique pour un montant de 858 euros TTC.
- Décision n° 17 Décision de faire réparer le Berlingo électrique chez CITROEN pour un montant de 756.54 euros TTC.
- Décision n° 18 Décision de créer une régie de recettes pour la foire au boudin 2024.
- Décision n° 19 Décision de retenir SOGEPI SERVIBOIS pour la campagne de capture des pigeons pour un montant de 1 186.56 euros TTC.
- Décision n° 20 Décision de retenir ELAIRGIE pour le contrat d'entretien et de maintenant de l'installation de chauffage et de traitement de l'air pour le Centre de Mémoire et de Culture pour un forfait annuel de 1 680 euros TTC.
- Décision n° 21 Décision de missionner ETS pour la mise à disposition de personnel de manutention pour l'évacuation des déblais Rue du Portail St Denis pour un forfait de 1300 euros TTC.
- Décision n° 22 Décision d'achat un véhicule Citroën Jumpy pour un montant de 12 990 euros TTC auprès de Lisieux Occasions.
- Décision n° 23 Décision de retenir les entreprises GUIBOUX Matériaux et SPEQTRIS Sport pour la fournitures de matériaux pour la réfection

des courts de tennis pour respectivement 3 513.50 € TTC et 450.24 € TTC.

- Décision n° 24 Décision de faire intervenir l'entreprise OTIS pour remplacer la batterie de manœuvre sur courant de secours de l'ascenseur de médiathèque pour un montant de 289.68 € HT soit 347.62 € TTC
- Décision n° 25 Décision de retenir Caplatub pour l'achat d'un arroseur mécanique pour le terrain de football pour un montant de 1 491.72 € HT soit 1790.06 € TTC.
- Décision n° 26 Décision de retenir Chroloris pour l'achat de peinture pour les terrains de football pour un montant de 1 222.94 € HT soit 1467.53 € TTC.
- Décision n° 27 Décision de retenir Terradis pour l'acquisition de gazon pour les terrains de football pour un montant de 2 242.70 € HT soit 2 679.24 € TTC.
- Décision n° 28 Décision de retenir BIO3G pour l'achat de fertilisants pour les terrains de football pour un montant de 1 290 € HT soit 1 548 € TTC.
- Décision n° 29 Décision de retenir Echo Vert pour l'acquisition de fertilisants horticoles pour les espaces verts cultivés pour un montant de 2 284.60 € HT soit 2 527.61€ TTC.
- Décision n° 30 Décision de signer l'offre commerciale de SUEZ pour la mise à disposition d'une benne de 20m3 pour les services techniques.
- Décision n° 31 Décision d'acquérir un nettoyeur haute pression auprès d'Autodistribution pour un montant HT de 990 € soit 1188 € TTC..
- Décision n° 32 Décision de faire intervenir Challier Sarl pour la réparation du chauffe-eau des vestiaires du football pour un montant HT de 334.48 € soit 352.88 € TTC.
- Décision n° 33 Décision d'acquérir auprès de SETIN des cylindres de portes pour les ateliers municipaux un montant HT de 830.77 € soit 996.92 € TTC.
- Décision n° 34 Décision d'acquérir 5 thermos-hygromètres auprès de Promuseum pour un montant de 833.29 € HT soit 999.25 € TTC.
- Décision n° 35 Décision de signer un contrat avec DEMECO DESJOUIS, pour effectuer le déménagement de la maison des comtes vers l'ancien tribunal et l'hôtel de Puissaye pour un montant de 645.50€ HT soit 774.60 euros TTC.
- Décision n° 36 Décision de signer les devis de l'entreprise Perche Loisel Motoculture, La Gare, 61400 Mortagne au Perche, pour l'achat

- d'un réciprocatteur d'un montant de 1 042.80 € HT soit 1 251.36 € TTC.
- des batteries de débroussailleuse avec chargeur pour 1 134.05 € HT soit 1 360.86 € TTC.

Décision n° 37 Décision d'acquérir un plateau remorque avec ridelles et réhausses grillagées auprès de Perche Loisel Motoculture, La Gare, 61400 Mortagne au Perche pour un montant de 4 540.01 € HT soit 5 445.26 € TTC.

Décision n° 38 Décision d'accepter le devis de Solomat Sport Service, 5 rue du Bel Air à Verson (14790) pour la transformation du béton poreux en terre artificielle sur les 2 courts de tennis pour un montant de 52 962.20 € HT soit 63 554.64 € TTC.

Décision n° 39 Décision d'accepter le devis de la Sarl Cintrat-Piau à Reveillon pour le raccordement de la cuve d'eau de pluie pour un montant de 986.59 € HT soit 1 183.91 € TTC.

Décision n° 40 Décision d'accepter le devis de M. C. ANTUNES pour le montage de l'éclairage des courts de tennis pour un montant de 1 830 € HT soit 2 196 € TTC.

Décision n° 41 Décision d'accepter les devis de l'entreprise SEPQTRIS à Lisses 91090 pour la fourniture de l'éclairage des courts de tennis pour un montant de 9 373.65 € HT soit 11 248.38 € TTC.

Décision n° 42 Décision de retenir Mobilier de Bureau Alençon.fr 32 rue Lazare Carnot à Alençon pour la fourniture de 2 fauteuils de bureau d'un montant 698 euros HT soit 837.60 euros TTC.

Décision n° 43 Décision de retenir le devis de JulienDépanne, Champmesle à Soligny la Trappe 61380 pour l'achat d'un lave-linge d'un montant de 547.50 € HT soit 657 euros TTC.

Décision n° 44 Décision portant sur l'avenant 1 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Electricité attribué à DBEG pour changer les alarmes incendie et les arrêts d'urgence afin de répondre aux exigences de classement du bâtiment pour 6 940.90 € HT soit 8 329.08 € TTC.

Décision n° 45 Décision portant sur l'avenant 1 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » Lot Menuiseries attribué à MGP pour l'ajout de blocs portes d'un montant de 195.34 € HT soit 234.41 € TTC.

- Décision n° 46 De signer avec le TE61 la convention individuelle de transfert de compétence « Sinistre » pour le remplacement du candélabre accidenté rue des Mitardières, pour un montant de 2 145.96 €TTC.
- Décision n° 47 D'accepter la proposition de M. Bernard Blaise, artiste contemporain, pour un parcours de plusieurs sculptures en ville pour la période de 01.07 au 30.09.2024 pour un montant de 3000€ HT soit 3165 € TTC.
- Décision n° 48 de retenir l'Imprimerie de l'Etoile pour la réalisation de 12 panneaux d'exposition pour le 80è anniversaire de la libération pour un montant de 2 150 € HT.
- Décision n° 49 De faire intervenir OTIS pour les travaux d'amélioration d'accessibilité de l'ascenseur de l'Espace France Services pour 404.68 € HT soit 485.62€ TTC.
- Décision n° 50 De retenir PERCHE INFORMATIQUE pour l'achat de matériel informatique pour la mairie pour 4 293.34 € HT soit 5 152.01€ TTC.
- Décision n° 51 D'acquérir un appareil photo numérique pour les services de la mairie auprès du Centre Leclerc de L'Aigle pour un montant de 390.83 €HT soit 469 € TTC.
- Décision n° 52 Achat de 4 tables de pique-nique auprès de l'entreprise PROLIANS à Alençon pour un montant de 1 169 € HT soit 1 402.80€ TTC.
- Décision n° 53 De verser à la Fondation du Patrimoine la somme de 500€ TTC au titre de l'adhésion 2024.
- Décision n° 54 D'acquérir du matériel nécessaire au marquage et au conditionnement des collections du musée auprès de Abemus à Fellinging (68) pour un montant de 866.01 € HT soit 1 039.21 € TTC.
- Décision n° 55 De retenir SAGA LAB pour le controle obligatoire de sécurité des installations de jeux du le domaine public pour 580 € HT soit 580 € TTC.
- Décision n° 56 De retenir FMA pour le feu d'artifice du 13 juillet pour un montant de 6 200 € TTC.
- Décision n° 57 De retenir l'association 100 Pression qui propose la fabrication d'un cube peint dans le cadre d'Arts en Cités pour 380 € HT soit 500 € TTC.
- Décision n° 58 Décision Modificative Budgétaire n° 2

- Décision n° 59 Décision de signer la lettre d'accord avec l'Association Normandie Livre & Lecture à Rouen dans le cadre du dispositif « Du soleil entre les lignes » qui se tiendra à la médiathèque du 22 juin au 1^{er} septembre 2024.
- Décision n° 60 Décision portant sur l'avenant 1 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Charpente Métallique attribué à DORISON pour la pose de rideaux métalliques pour un montant de 6 083.39 € HT soit 7 300.07 € TTC.
- Décision n° 61 Décision portant sur l'avenant 2 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Menuiseries attribué à MGP pour la reprise de la porte des WC et l'ajout d'une porte de cave, pour un montant de 2 341.09 € HT soit 2809.31 € TTC.
- Décision n° 62 Décision de retenir EURL Pierre pour la mission de coordination Sécurité et Protection Santé concernant l'intervention d'urgence sur la toiture de la sacristie de l'église notre dame, pour un montant de 900 € HT soit 1080 € TTC.
- Décision n° 63 Décision de retenir Perche Informatique pour la pose de la fibre optique dans le marché couvert pour un montant de 2 486.92 € HT soit 2 984.30 € TTC.
- Décision n° 64 Décision portant sur l'avenant 2 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Electricité attribué à DBEG pour l'ajout d'éclairages dans les boxes commerçants, pour un montant de de 1 095 € HT soit 1 314 € TTC.
- Décision n° 65 Décision de retenir Sport Initiatives, ZA la Belle croix à Requeil 72510 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création du Foot 5 pour un montant de 5 400 € HT soit 6 480 € TTC.
- Décision n° 66 Décision de retenir Sport Initiatives, ZA la Belle croix à Requeil 72510 pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création de 2 terrains de Padel pour un montant de 25 700€ HT soit 30 840 € TTC.
- Décision n° 67 Décision de confier l'organisation du spectacle nocturne du 13 juillet à l'association LUBLE, La chapelle Montligeon, pour un montant de 1200€.
- Décision n° 68 Décision portant sur l'avenant 3 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Electricité attribué à DBEG pour la prolongation du délai du marché des travaux jusqu'à fin septembre 2024 sans incidence financière.
- Décision n° 69 Décision de retenir Perche Loisel Motoculture pour l'achat d'un gyrobroyeur pour un montant de 1 291.67 € HT soit 1 550 € TTC.

- Décision n° 70 Décision portant sur l'avenant 3 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Menuiserie attribué à MGP pour la prolongation du délai du marché des travaux jusqu'à fin septembre 2024 sans incidence financière.
- Décision n° 71 Décision portant sur l'avenant 1 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Chauffage ventilation plomberie attribué à Clim MA pour la prolongation du délai du marché des travaux jusqu'à fin septembre 2024 sans incidence financière.
- Décision n° 72 Décision portant sur l'avenant 4 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Electricité attribué à DBEG pour l'installation d'une horloge pour la gestion des portes automatiques d'un montant de 755 € HT soit 906 € TTC.
- Décision n° 73 Décision portant sur l'avenant 1 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Charpente Bois Couverture attribué à DELAUBERT pour la prolongation du délai du marché des travaux jusqu'à fin septembre 2024 sans incidence financière.
- Décision n° 74 Décision portant sur l'avenant 1 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Peinture attribué à GOUIN pour la prolongation du délai du marché des travaux jusqu'à fin septembre 2024 sans incidence financière.
- Décision n° 75 Décision portant sur l'avenant 1 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Menuiseries extérieures aluminium attribué à SPBM pour la prolongation du délai du marché des travaux jusqu'à fin septembre 2024 sans incidence financière.
- Décision n° 76 Décision portant sur l'avenant 1 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Maçonnerie gros oeuvre attribué à DE TOMASI pour la prolongation du délai du marché des travaux jusqu'à fin septembre 2024 sans incidence financière.
- Décision n° 77 Décision portant sur l'avenant 2 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Charpente Metallique attribué à DORISON pour la prolongation du délai du marché des travaux jusqu'à fin septembre 2024 sans incidence financière.
- Décision n° 78 Décision portant sur l'avenant 4 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Menuiserie attribué à MGP pour l'ajout de plinthes en bois au RDC et à l'étage pour un montant de 1700.38 € HT soit 2040.46 € TTC.
- Décision n° 79 Décision portant sur l'avenant 2 au Marché « Réhabilitation du Marché Couvert en tiers-lieu » - Lot Platerie Cloisson attribué à LESSINGER

pour la prolongation du délai du marché des travaux jusqu'à fin septembre 2024 sans incidence financière.

Décision n° 80

Décision de retenir le Cabinet CODRA SARL à Bagneux pour l'étude « Plan Vélo » pour un montant de 22 690 € HT soit 27 228 € TTC.

Décision n° 81

Décision de confier le contrat de service maintenance à IBC Dialog à Mondeville pour les 3 copieurs de la ville pour une durée de 5 ans soit 21 loyers à 354 € HT.